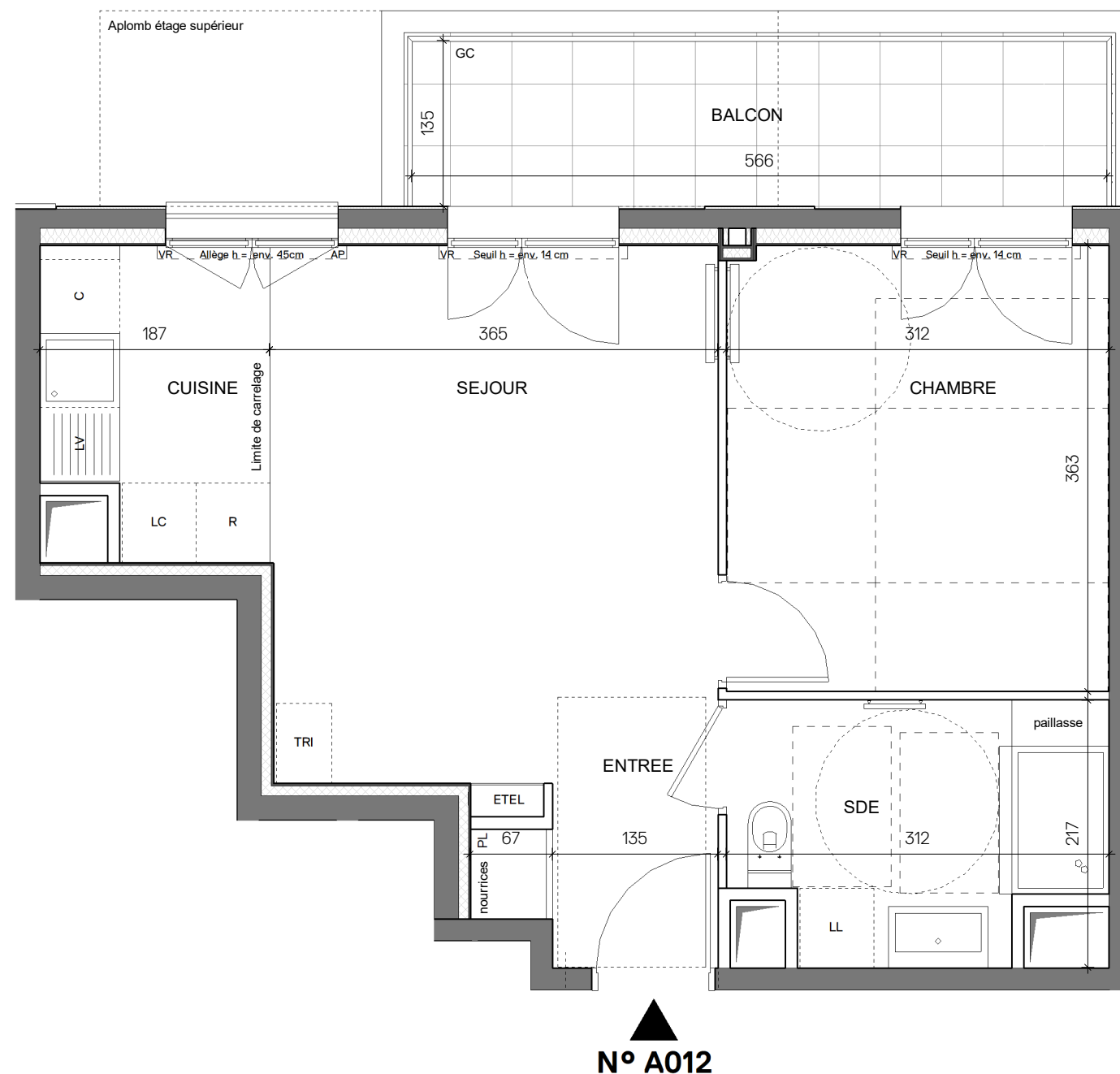


## HALL A

APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n° A012 au 1er étage

ENTREE	3,45 m <sup>2</sup>
SEJOUR	14,99 m <sup>2</sup>
CUISINE	4,40 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	11,29 m <sup>2</sup>
SDE	5,93 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>40,06 m<sup>2</sup></b>
BALCON	7,64 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>47,70 m<sup>2</sup></b>

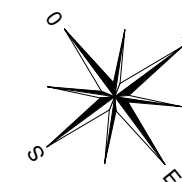


N° A012

Conformément à la réglementation, ce plan est

**EVOLUTIF** **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



### LEGENDE

AP	allège pleine		sèche-serviette	
AV	allège vitrée		radiateur	
VR	volet roulant		R	réfrigérateur
GC	garde corps		LV	lave vaisselle
	soffite / faux plafond		LL	lave ligne
ETEL	esp tech elec du lgt		C	cuisson
PL	placard		TRI	tri sélectif
	robinet de puisage		-----	retombée de poutre
	fenêtre			
	fenêtre fixe			

Indice 1 15/10/2021

Echelle :

EMERIGE  
RESIDENTIEL

EIFFAGE  
IMMOBILIER

MFR ARCHITECTES